

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
Le onze avril à 20H30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Yannick VANDENABEELE, Julien MASQUELIER, Didier PIETTE, François LIGNEY, Roland FONTAINE, Filipe MARTINS, Christian JAROSZ, Laurent ESCRIVA, Edouard RIGAUD, Mesdames : Anne CHASSANG, Françoise SANSON, Edite DA SILVA

Est désigné comme secrétaire : Edouard RIGAUD.

Date de la convocation : 04 /04/2024

Ordre du jour :

- Taux taxes locales
- Compte administratif 2023 et Budget 2024
- Eglise
- Délibération CLECT (comité local d'évaluation des charges transférées)
- Délibération modification du règlement technique du SIE-ELY
- Demande de subvention du club de gym d'Orgerus
- Changement des éclairages vétustes de la commune
- Terrain communal
- Questions diverses

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2023 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Monsieur Roland FONTAINE soumet le compte administratif au vote.

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
BUDGET COMMUNAL			
Fonctionnement	423 369,96 €	408 750,47 €	+ 14 619,49 €
Report 2022			+ 80 921,35 €
Investissement	45 744,38 €	198 744,30 €	- 152 999,92 €
Report 2022			+ 218 257,32 €
TOTAL			160 798,24 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2023 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,
Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2023 est un excédent de 95 540,84 €.
Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2023 est un excédent de 65 257,40 €.
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
65 257,40 € en investissement, article 1068
95 540,84 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

	RECETTES	DEPENSES
BUDGET COMMUNAL		
Fonctionnement	536 026,21 €	536 026,21 €
Investissement	359 401,44 €	359 401,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2024.

TAUX TAXES LOCALES

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti et le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,86 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 9.84 %

Le taux de la taxe foncière non bâti reste identique soit 50,37%

EGLISE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de rénovation du toit de l'église.

RAPPORT DE LA CLECT (Commission Local d'Evaluation des charges transférées)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport.

MODIFICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE DU SIE-ELY

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la modification du règlement technique du SIE-ELY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité cette modification.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention du club de gym d'Orgerus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention au club de gym d'Orgerus.

CHANGEMENT DES ECLAIRAGES VETUSTES DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage en leds de la majorité de l'éclairage public, il a été constaté une économie certaine sur les factures. Il reste actuellement 9 points lumineux à changer.

Le Conseil municipal décide de demander un devis pour le changement de ces éclairages.

TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.